

Cavex Bite&amp;White Single dose

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**Identificateur de produit**

**Nom du produit** : Cavex Bite&White Single dose  
**Autres moyens d'identification** : Aucun.  
**Type de produit** : Colourless whitening gel in tray.

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées** : Dental Products

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
**Contact national**

Cavex Holland  
 Fustweg 5  
 2031 CJ Haarlem  
 The Netherlands

T +31 23 530 7700 E-Mail : dental@cavex.nl  
 F +31 23 535 6482 Website : www.cavex.nl

**Organisme de conseil/centre antipoison national/Numéro d'appel d'urgence**

**Numéro de téléphone** : +31 23 530 7700 (Office hours)

**SECTION 2: Identification des dangers**
**Classification de la substance ou du mélange**

**Définition du produit** : Préparation

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

H315 - CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE Catégorie 2  
 H318 - Irritation oculaire Catégorie 1  
 H319 - Irritation oculaire Catégorie 2A

**Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD]**
**Europe**

Xi; R41, R36/38

**Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]**
**Europe**

Xi; R41, R36/38

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Attention

**Mentions de danger** : H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319 - Provoque une irritation oculaire.

**Conseils de prudence**

**Prévention** : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.  
 P305 - En cas de contact avec les yeux ou la peau, bien rincer avec de l'eau.  
 P313 - Consulter un médecin.

**Europe**

**SECTION 2: Identification des dangers**



Irritant

- Phrases de risque** : R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
- Conseils de prudence** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S39- Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Aucun.

**Autres dangers**

- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucune.
- La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.
- La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance/ préparation** : Préparation

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Europe					
Hydrogen peroxide	CAS: 7722-84-1 EC: 231-765-0	2,5-3,5	R22, R41	H302, H318	-
Urea hydrogen peroxide adduct	CAS: 124-43-6 EC: 204-701-4	7-9	O; R8 C; R34 <b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>	H271, H314 <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	[1]

Type

1: Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours**

**Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Non applicable.
- Contact avec la peau** : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- Ingestion** : Si la personne est consciente, lui faire boire quelques verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin. N'est pas considéré toxique pour les humains. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
- Protection des sauveteurs** : Non applicable.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Non applicable.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Ingestion** : N'est pas considéré toxique pour les humains. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin traitant** : Irritant.

Cavex Bite&White Single dose

#### SECTION 4: Premiers secours

Traitements spécifiques : Non applicable.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non-combustible. Utiliser un agent extincteur approprié pour éteindre l'incendie avoisinant.  
Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

##### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Contient du (de la): moins de 6 % Hydrogen peroxide. Non-combustible. N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.  
Risque lié aux produits de décomposition thermique : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)

##### Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : Refroidir les contenants avec de très grandes quantités d'eau même longtemps après que l'incendie ait été éteint.  
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
Pour les secouristes : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune protection spéciale n'est requise.

##### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Diluer avec une grande quantité d'eau.  
Grand déversement accidentel : Utiliser une pelle pour mettre le produit dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

##### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Stocker dans un endroit sec.  
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Stocker dans un endroit sec.  
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Peut se décomposer en cas d'exposition à la lumière. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

##### Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Europe Urea hydrogen peroxide adduct	TWA (8 hours): 5 mg/m <sup>3</sup>

Procédures de surveillance recommandées : Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL/DMEL : Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC : Aucune PNEC disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Aucune mesure spéciale n'est requise.

#### Mesures de protection individuelles

**Mesures d'hygiène** : Laver abondamment après manipulation.

**Protection des yeux/du visage** : Lunettes de sécurité.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** : Gants en nitrile.

**Protection corporelle** : Blouse de laboratoire (sarrau).

**Autre protection cutanée** : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

**Protection respiratoire** : Aucune protection spéciale n'est requise.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Diluer avec une grande quantité d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique** : Clear, viscous gel.

**Couleur** : Incolore.

**Odeur** : Menthe poivrée.

**pH** : 6-7

**Point de fusion/point de congélation** : Aucun résultat disponible.

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Aucun résultat disponible.

**Point d'éclair** : Aucun résultat disponible.

**Densité relative** : Non disponible.

**Solubilité dans l'eau** : Miscible dans l'eau.

**Température d'auto-inflammabilité** : Aucun résultat disponible.

**Température de décomposition** : Aucun résultat disponible.

**Viscosité** : Aucun résultat disponible.

**Propriétés comburantes** : Aucun résultat disponible.

**Autres informations** : Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune information additionnelle.

**Stabilité chimique** : Decomposes on heating. Conserver à l'écart de la lumière directe du soleil ou d'une forte lumière incandescente.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Substance réductrice.

**Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**Matières incompatibles** : matières comburantes

**Produits de décomposition dangereux** : Aucune.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Irritation/Corrosion** : Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Térogénicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

- Contact avec les yeux** : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Non applicable.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Ingestion** : N'est pas considéré toxique pour les humains. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
- Effets chroniques potentiels pour la santé** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres informations** : Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

- Toxicité** : Aucun résultat disponible.
- Persistance et dégradabilité** : Aucun résultat disponible.
- Potentiel de bioaccumulation** : Aucun résultat disponible.
- Mobilité dans le sol** : Aucun résultat disponible.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - PBT** : Non applicable.
  - vPvB** : Non applicable.
- Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Produit**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié.
- Déchets Dangereux** : Non.

**Emballage**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Utiliser les instruments nécessaires pour mettre le solide répandu dans un conteneur approprié pour l'élimination des déchets.
- Précautions particulières** : Aucune.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>Numéro ONU</b>	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux	Non classé comme dangereux	Not restricted. Non classé comme dangereux
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Substance non réglementée par l'ADR de la CE.	Substance non réglementée par l'ADN (Europe).	Substance non réglementée par le code IMDG.	Substance non réglementée par l'IATA.
<b>Groupe d'emballage</b>				
<b>Dangers pour l'environnement</b>				
<b>Autres informations</b>				

- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

[Règlement UE \(CE\) n° 1907/2006 \(REACH\)](#)[Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation](#)[Substances extrêmement préoccupantes](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

[Réglementations nationales](#)**Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.**SECTION 16: Autres informations**

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
- CPSE = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- tPTB = Très persistant et très bioaccumulable

[Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement \(CE\) n° 1272/2008 \[CLP/SGH\]](#)

Classification	Justification
H315 - CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE Catégorie 2 H318 - Irritation oculaire Catégorie 1 H319 - Irritation oculaire Catégorie 2A	

[Europe](#)

**Texte intégral des mentions H abrégées** :

- H271 - LIQUIDES COMBURANTS Catégorie 1
- H301 - TOXICITÉ AIGUË - ORALE Catégorie 3
- H302 - TOXICITÉ AIGUË - ORALE Catégorie 4
- H314 - CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE Catégorie 1A
- H315 - CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE Catégorie 2
- H318 - Irritation oculaire Catégorie 1
- H319 - Irritation oculaire Catégorie 2A

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** :

- H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
- H301 - Toxique en cas d'ingestion.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 - Provoque une irritation de la peau.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

**Texte intégral des phrases R abrégées** :

- R8- Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R22- Nocif en cas d'ingestion.
- R25- Toxique en cas d'ingestion. (Sodiumfluoride)
- R34- Provoque des brûlures.
- R41- Risque de lésions oculaires graves.
- R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** :

- O - Comburant
- T - Toxique
- C - Corrosif
- Xi - Irritant

**Date d'impression** : 19-4-2013.**Date d'édition/ Date de révision** : 19-4-2013.**Date de la précédente édition** : 15-10-2009**Version** : 1[Avis au lecteur](#)

**SECTION 16: Autres informations**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.